

Nom commercial: Zinci acetat dihydricus

Numéro de la matière: 068512

Version: 3 / CH

Date de révision: 21.06.2023

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 21.06.23

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Zinci acetat dihydricus

N° d'article 06851200

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

analytique, Production de produits pharmaceutique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4 H302

Eye Dam. 1 H318

Aquatic Chronic 2 H411

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger ***



Mention d'avertissement ***

Danger

Mentions de danger ***

H302

Nocif en cas d'ingestion.

H318

Provoque de graves lésions des yeux.

H411

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

Nom commercial: Zinci acetat dihydricus

Numéro de la matière: 068512

Version: 3 / CH

Date de révision: 21.06.2023

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 21.06.23

Conseils de prudence ***

P264.1	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P501.3	Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient *** Zinc acetate dihydrate

2.3. Autres dangers

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT. La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants ***

Poids moléculaire

Valeur	219.49	g/mol
--------	--------	-------

Composants dangereux ***

Zinc acetate dihydrate

No. CAS	5970-45-6
No. EINECS	209-170-2
Numéro d'enregistrement	01-2120119383-62-XXXX
Concentration	>= 50 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	
	Acute Tox. 4 H302
	Eye Dam. 1 H318
	Aquatic Chronic 2 H411

ATE	orale	663.8	mg/kg
-----	-------	-------	-------

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Dans tous les cas, présenter au médecin la fiche de données de sécurité.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement et longuement avec beaucoup d'eau. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Appeler aussitôt un médecin. Enlever les lentilles de contact

En cas d'ingestion

Nom commercial: Zinci acetat dihydricus

Numéro de la matière: 068512

Version: 3 / CH

Date de révision: 21.06.2023

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 21.06.23

Faire boire de l'eau par petites gorgées. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Adapter les mesures d'extinction au feu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO₂); Oxydes de zinc; Le produit n'est pas combustible. Dans le cas d'un incendie environnant, formation possible de gaz dangereux.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas inhaler les poussières. Éviter la formation de poussières. Veiller à assurer une aération suffisante. Éviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Porter équipement de protection

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Empêcher l'élargissement (à l'aide du sable ou de la terre). Accueillir à sec. Éviter le dégagement de poussières. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Élimination". Nettoyer.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Respecter les directives de sécurité et du traitement mentionnées sur les enveloppes.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510	13	Des matières solides non combustibles
Classe de stockage (Suisse)	8	Des matières caustiques

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Nettoyer

Nom commercial: Zinci acetat dihydricus

Numéro de la matière: 068512

Version: 3 / CH

Date de révision: 21.06.2023

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 21.06.23

les mains et le visage après le travail. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

Protection respiratoire - Note

nécessaire; Protection respiratoire en présence d'aérosol. Filtre à particules P2

Protection des mains

Utilisation Contact permanent avec les mains

Matériau approprié caoutchouc nitril - NBR

Épaisseur du gant 0.11 mm

Temps de pénétration 480 min

La protection des mains doit se conformer EN 374.

Utilisation Contact de courte durée avec les mains

Matériau approprié caoutchouc nitril - NBR

Épaisseur du gant 0.11 mm

Temps de pénétration 480 min

La protection des mains doit se conformer EN 374.

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

Protection du corps

Combinaison de protection

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État de la matière	solide
Couleur	blanc
Odeur	faible
Odeur	odeur d'acide acétique

Point de fusion

Valeur	237	°C
Pression	1013	hPa

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Valeur	env. 258	°C
Pression	1013	hPa
méthode	OECD 103	

inflammabilité

Ne s'enflamme pas

Point d'éclair

Remarque Non applicable

température de décomposition

Valeur	> 100	°C
Remarque	Perte d'eau de cristallisation.	

valeur pH

Remarque faiblement acide

Viscosité**dynamique**

Remarque N'est disponible

Pression de vapeur

Nom commercial: Zinci acetat dihydricus

Numéro de la matière: 068512

Version: 3 / CH

Date de révision: 21.06.2023

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 21.06.23

Remarque N'est disponible

Densité et/ou densité relative

Valeur	1.74		g/cm ³
température	20	°C	

9.2. Autres informations**Hydrosolubilité**

Valeur	env. 435		g/l
température	25	°C	

Masse volumique apparente

Valeur	env. 900		kg/m ³
--------	----------	--	-------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas des dangereuses réactions connues.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

La chaleur

10.5. Matières incompatibles

Aucuns connus.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxyde et dioxyde de carbone, fumée d'oxyde de zinc

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques *****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë par voie orale**

ATE	663.8	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**Zinc acetate dihydrate**

Espèces	rat	
DL50	663.8	mg/kg
méthode	OECD 423	
Remarque	anhydre	

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)**Zinc acetate dihydrate**

Remarque	N'est disponible
----------	------------------

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)**Zinc acetate dihydrate**

Remarque	N'est disponible
----------	------------------

Corrosion/irritation cutanée (Composants)**Zinc acetate dihydrate**

Nom commercial: Zinci acetate dihydricus

Numéro de la matière: 068512

Version: 3 / CH

Date de révision: 21.06.2023

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 21.06.23

Remarque N'est disponible

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Espèces	lapin
évaluation	fortement irritant
Source	RTECS

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)**Zinc acetate dihydrate**

évaluation	Irritant - risque de lésions oculaires graves
méthode	OECD 437
Remarque	Le contact avec les yeux peut provoquer la cécité.

Sensibilisation (Composants)**Zinc acetate dihydrate****Mutagénicité (Composants)****Zinc acetate dihydrate**

évaluation	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
------------	--

Toxicité reproductrice (Composants)**Zinc acetate dihydrate**

Remarque	N'est disponible
----------	------------------

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (ingrédients)**Zinc acetate dihydrate**

Remarque	N'est disponible
----------	------------------

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

Expériences issues de la pratique

diarrhée. momissement. échec de système cardio-vasculaire. En cas d'ingestion:

RUBRIQUE 12: Informations écologiques *****12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons (Composants)****Zinc acetate dihydrate**

Espèces	Pimephales promelas		
CL 50	2.46		mg/l
Durée d'exposition	96	h	
méthode	OECD 203		

Toxicité pour les daphnies (Composants)**Zinc acetate dihydrate**

Espèces	Daphnia magna		
	3.72		mg/l
Durée d'exposition	48	h	
méthode	OCDE 202		

Toxicité pour les algues (Composants)**Zinc acetate dihydrate**

Espèces	Algues		
	2.1		mg/l
Durée d'exposition	72	h	

Nom commercial: Zinci acetate dihydricus

Numéro de la matière: 068512

Version: 3 / CH

Date de révision: 21.06.2023

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 21.06.23

méthode OCDE 201

12.2. Persistance et dégradabilité**Biodégradabilité (Composants)****Zinc acetate dihydrate**

Valeur	99	%
Durée de l'essai	28	d
évaluation	Facilement biodégradable	
méthode	OECD 301 A	

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Indications générales**

N'est disponible

12.4. Mobilité dans le sol**Indications générales**

N'est disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Résultats des évaluations PBT et vPvB *****

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT.

La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

12.7. Autres effets néfastes**Information supplémentaire sur l'écologie**

Ne pas laisser parvenir le produit dans la terre, l'eau souterraine, eaux et la canalisation.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Éliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport ***

Nom commercial: Zinci acetat dihydricus







Numéro de la matière: 068512

Version: 3 / CH

Date de révision: 21.06.2023

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 21.06.23

	Transport terrestre ADR/RID ***	Transport maritime IMDG/GGVSee ***	Transport aérien ***
Code de restrictions en tunnels	-		
14.1. Numéro ONU	3077	3077	3077
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Zinc acetate dihydrate)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Zinc acetate dihydrate)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Zinc acetate dihydrate)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	9	9	9
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
Quantité limitée	5 kg		
Les catégories de transport	3		
14.5. Dangers pour l'environnement	 DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	Polluant marin 	 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation ***

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) ***

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

WGK 3

Remarque

classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne) conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H302

Nocif en cas d'ingestion.

H318

Provoque de graves lésions des yeux.

H411

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom commercial: Zinci acetat dihydricus

Numéro de la matière: 068512

Version: 3 / CH

Date de révision: 21.06.2023

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 21.06.23

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 4

Toxicité aiguë, Catégorie 4

Aquatic Chronic 2

Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2

Eye Dam. 1

Lésions oculaires graves, Catégorie 1

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.